

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1906)**

Heft 61

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

12'

(N^o 56 - 60 regelt die real.)

h.



Août 1906.

N^o 61.

August 1906.

Prix du numéro 25 cent.

Preis der Nummer 25 Cts.

Prix de l'abonnement pour non-sociétaires . . . Fr. 5. — par an.

Abonnementspreis für Nichtmitglieder . . . Fr. 5. — per Jahr

SOMMAIRE:

Sécession. — Nouvelles des Sections. — Assemblée générale.
— Une bonne nouvelle. — Communication de la Ligue pour la Beauté.

INHALTSVERZEICHNIS:

Sezession. — Sektionsnachrichten. — Generalversammlung.
— Eine gute Nachricht. — Schreiben der Vereinigung für Heimatschutz.

Sécession.

Nous avons l'intention de laisser la « Sécession suisse » vaquer tranquillement à ses petites affaires, surtout parce que ses fondateurs, à l'encontre de ce qu'on entendait jusqu'à présent sous « Sécession », ne sont pas des novateurs, mais de vieux messieurs, vieux d'âge ou de compréhension artistique, et il est dit que l'on doit respecter la vieillesse!

Nous nous étions réjouis en entendant les chants de paix vraiment touchants que le président de la Sécession nous avait fait entendre, en parlant de « tolérance », de travail en commun, quoique, franchement, nous ne comprenions pas très bien la nécessité d'une scission pour pouvoir travailler ensemble! Nous espérions même persuader les sécessionnistes dans une discussion franche, loyale, que leur manière de procéder, de fonder une nouvelle société composée de vieux éléments, sans aucune nécessité, sans aucune raison plausible, ne pouvait qu'être nuisible au développement de l'art et aux artistes.

Bref, notre but était: De faire notre possible pour ramener la concorde parmi les artistes.

Et cette concorde est un besoin impérieux, une nécessité vis-à-vis du dehors, et toute scission ne peut que nuire, non pas seulement à une catégorie d'artistes, mais à tous, ainsi qu'au développement de l'art en général.

Les artistes sont trop peu nombreux en Suisse et l'art y est encore beaucoup trop traité en quantité négligeable, comme une chose superflue, pour que les artistes puissent se permettre de poursuivre des intérêts personnels, de faire de la politique de clocher.

C'est pour ces raisons que nous avons voulu éviter tout ce qui pouvait envenimer la plaie causée par la scission: c'est aussi pour cela que nous sommes restés tranquilles, lorsque nous avons appris la fondation de la « Sécession ». Il nous était impossible de l'approuver et protester contre aurait pu nuire. Nous voulions, nous le répétons, la paix et la concorde, et nous espérions y arriver en prouvant aux sécessionnistes qu'il n'y avait pour eux aucune raison de fonder une nouvelle société.

Mais voilà qu'il nous parvient un élabarat du Comité de la Sécession qui nous force à changer de position.

Cet élabarat consiste en deux bulletins hectographiés.

